

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/11E

Paris, 6 juin 2006

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET
LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

Vilnius, Lituanie
8 - 16 juillet 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11E. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

RESUME

Ce document contient une synthèse des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives aux décisions **28 COM 16** et **28 COM INF.16** prises par le Comité lors de sa 28e session (Suzhou, 2004), et à la décision **WHC-04/7 EXT.COM/5E** pour le suivi du rapport périodique en Amérique latine et aux Caraïbes, confirmée par la décision **29 COM 5** adoptée par le Comité lors de sa 29e session (Durban, 2005).

Projet de décision : 30 COM 11E, voir point VI.

I. Publication du rapport périodique

1. La version résumée du rapport périodique a été publiée et largement diffusée dans la région afin de lancer le processus de consultation avec les Etats parties. Le Centre du patrimoine mondial a publié en mai 2006, dans les *Cahiers du Patrimoine Mondial* n° 18, la version complète du rapport périodique en anglais, français et espagnol. Cette publication comprenait la version intégrale du rapport périodique et du plan d'action approuvé pour le patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi que la décision du Comité du patrimoine mondial concernant le rapport périodique. Des copies de ces documents ont été mises à la disposition des bureaux régionaux et des Commissions nationales, et sont envoyées séparément aux délégations permanentes et aux membres du Comité.

II. Développement d'un plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine

2. Conformément à la décision **28 COM.16** adoptée par le Comité lors de sa 28e session (Suzhou, 2004), le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion des Etats parties d'Amérique latine et développé un plan d'action détaillé pour l'Amérique latine (Carthagène, Colombie, 25-27 octobre 2004). La réunion était organisée en collaboration avec le gouvernement de Colombie et a débouché sur l'adoption du plan d'action pour la région. Le Centre du patrimoine mondial a également organisé une réunion au niveau sous-régional pour établir une structure de mise en œuvre pour le plan d'action des Caraïbes (Kingston, Jamaïque, 27-29 septembre 2004), réunion qui a rassemblé douze représentants des Etats parties des Caraïbes et des Territoires associés.
3. Une autre réunion régionale, destinée à créer une structure de mise en place pour le plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes, doit avoir lieu à Santiago du Chili (18-22 octobre 2006). Pour obtenir les résultats espérés, la réunion est limitée à un petit groupe de travail constitué d'experts des pays qui ont été ou qui sont actuellement membres du Comité du patrimoine mondial : Argentine, Chili, Colombie, Pérou, Mexique, plus un pays d'Amérique Centrale (peut-être le Costa Rica). Un rapport sur cette réunion sera soumis au Comité aussitôt après son déroulement.

III. Séminaires de formation au patrimoine culturel et naturel en Amérique Centrale

4. Après la réunion de Carthagène pour le développement d'un plan d'action pour l'Amérique latine, et dans le cadre des activités de suivi du rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre du patrimoine mondial a organisé un séminaire de formation pour le patrimoine naturel et culturel (San José, Costa Rica, 1-4 novembre 2004). Cette activité de formation, organisée en collaboration avec le gouvernement du Costa Rica et les bureaux de l'UNESCO à San José et Montevideo, répondait à l'appel lancé aux Etats parties par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 28e session (Suzhou, 2004), en vue de travailler à l'élaboration de listes indicatives harmonisées et du plan d'action pour l'Amérique latine, de résoudre les déséquilibres thématiques afin

d'augmenter la représentation de la sous-région Amérique Centrale, tout en aidant les Etats parties à mettre à jour ou à finaliser leurs listes indicatives. Ce séminaire a été effectué avec des personnes-ressources locales appartenant aux Organisations consultatives, au bureau UNESCO de San José et au personnel du Centre du patrimoine mondial ; des experts du patrimoine culturel et naturel provenant de tous les pays d'Amérique Centrale et du Mexique y ont été invités. Le rapport résumé a été remis au Comité.

5. La délégation permanente du Belize auprès de l'UNESCO ayant déposé une demande d'assistance technique internationale pour le gouvernement du Belize, en vue du développement d'une stratégie à long terme (5 ans) pour le patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial a organisé un séminaire technique (Belize, 1- 4 mars 2005). Ce séminaire a utilisé une approche interactive et déductive avec de vastes analyses en profondeur des problèmes de patrimoine mondial, y compris des études de cas sur les sous-régions Mésoamérique et Caraïbes. La réunion a eu pour résultat une stratégie nationale, élaborée conformément aux 4 objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial : Crédibilité, Conservation, Communication, renforcement des Capacités. Le processus adopté pour le développement de cette stratégie nationale s'est révélé très utile et fructueux pour faire avancer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ; il a donc été appliqué dans bien d'autres régions (par exemple le Pacifique et les Etats arabes) et il est devenu un modèle pour le renforcement des capacités, la sensibilisation et la responsabilisation des institutions nationales, en apportant les moyens d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
6. Le Centre du patrimoine mondial a organisé un atelier de formation sur le développement d'une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour la Caverne de la Fontaine à Anguilla, à la demande et avec le financement complet du gouvernement du Royaume-Uni (Anguilla, 20 - 22 juin 2005). Cette réunion, qui a familiarisé les autorités locales d'Anguilla avec le processus de proposition d'inscription, a identifié et analysé les éléments essentiels qui doivent figurer dans la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle du site archéologique de la Caverne de la Fontaine. La Déclaration de valeur universelle exceptionnelle étant indispensable pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, c'est donc l'un des éléments cruciaux d'un dossier de proposition d'inscription. On a estimé que d'autres Etats parties des Caraïbes, qui travaillent actuellement sur les listes indicatives ou sur des dossiers de proposition d'inscription, pourraient tirer profit de cette activité. Huit Etats parties ont été invités à cette réunion : Anguilla, Antigua, les Bahamas, Belize, la Jamaïque, Les Antilles néerlandaises, St. Vincent & les Grenadines, Trinidad & Tobago. L'atelier était divisé en trois sessions principales : (1) cadre institutionnel, (2) cadre méthodologique, et (3) groupes de travail. Pour chaque session, un spécialiste du programme du Centre du patrimoine mondial faisait équipe avec les experts britanniques. A la demande de l'Etat partie, un plan d'action destiné à guider les autorités d'Anguilla dans l'établissement des priorités, des responsabilités et du calendrier pour la réalisation du dossier de proposition d'inscription a été défini.
7. Le Centre du patrimoine mondial a organisé, en étroite collaboration avec le bureau UNESCO du Guatemala et l'IDAEH (Instituto de Antropología e

Historia), un atelier sur les techniques de conservation et de restauration du calcaire, tenu au Parc National de Tikal (Guatemala, 23-25 novembre 2005). Au cours de cette réunion, des spécialistes de l'UNESCO, des gestionnaires de sites, des conservateurs et des experts du Guatemala, du Mexique, de Belize et du Honduras ont discuté de la méthodologie et des règles de conservation et de restauration du calcaire qui doivent être appliquées, avec les adaptations nécessaires, dans tous les sites archéologiques calcaires de Mésoamérique. L'atelier a élaboré des directives stratégiques pour le développement d'un plan d'action à long terme et durable de conservation des restes archéologiques calcaires, à Tikal et dans d'autres sites mésoaméricains du patrimoine mondial, et a établi les paramètres d'un système de suivi des restes archéologiques calcaires.

8. Un atelier régional de formation pour les Caraïbes a été organisé à Sainte-Lucie (27 février - 3 mars 2006) par le Programme marin du patrimoine mondial, pour renforcer la sensibilisation à la *Convention du patrimoine mondial* en tant qu'instrument potentiel de conservation marine dans les Caraïbes. L'atelier a soutenu la mise en œuvre de la Stratégie globale et du suivi du système de rapport périodique pour les Caraïbes, afin de combler les vides existants dans la Liste du patrimoine mondial et de promouvoir des listes indicatives plus représentatives. Le but de cet atelier était de fournir une formation pour la préparation de propositions d'inscription du patrimoine mondial marin et de promouvoir la collaboration entre les Etats parties, les organisations régionales et les réseaux, en vue de la conservation et de l'inscription de sites marins des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial. Plusieurs organisations régionales ou mondiales et 15 Etats parties des Caraïbes ont participé à cet atelier (au total, 40 personnes). L'atelier, financé par la Fondation MacArthur et les Fonds-en-dépôt des gouvernements des Pays-Bas et de l'Italie, était organisé avec le site du patrimoine mondial Zone de gestion des Pitons, à La Soufrière (Sainte-Lucie). Les principaux résultats de cet atelier ont été une sensibilisation renforcée à des propositions d'inscription potentielles de sites marins du patrimoine mondial dans cette région, l'identification de possibilités de propositions d'inscription en série et transfrontalières, ainsi que l'identification de partenaires et de réseaux de soutien. Les recommandations de l'atelier comprennent une demande d'organisation d'un atelier régional pour les Caraïbes, afin d'harmoniser leurs listes indicatives du patrimoine naturel, avec l'assistance du Comité du patrimoine mondial, comme il avait été demandé dans le Suivi du rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (document WHC-04/7EXT.COM/5E, p.1).

IV. Structure de mise en œuvre pour un plan d'action du patrimoine mondial dans les Caraïbes

9. Une réunion a été organisée par le Centre du patrimoine mondial, avec le gouvernement de la Jamaïque et le bureau UNESCO pour les Caraïbes, à Kingston, Jamaïque (27-29 septembre 2004) afin de définir une structure de mise en œuvre du plan d'action et d'identifier des partenaires potentiels et de planifier le développement de la seconde phase du programme de renforcement des capacités des Caraïbes, centré sur la partie formation. Cette réunion représentait le suivi de la conférence sous-régionale de Sainte-Lucie (23-29

février 2004), au cours de laquelle un plan d'action Caraïbes pour le patrimoine mondial avait été défini. Les représentants des Etats parties Caraïbes et des Territoires associés qui avaient participé à la conférence de Sainte-Lucie ont été invités, et un rapport résumé de cette réunion a été envoyé au Comité.

10. Le bureau de La Havane, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et le bureau de Kingston, a organisé une réunion sous-régionale sur “La valeur universelle exceptionnelle, l’authenticité et l’intégrité dans le contexte des Caraïbes ” à La Barbade (8-11 mai 2006), réunion qui a rassemblé des représentants de 18 Etats parties des Caraïbes et des Organisations consultatives, des experts locaux ainsi que des experts du patrimoine naturel et des spécialistes de l’UNESCO pour discuter et identifier le patrimoine exceptionnel de la région. La conférence visait à identifier la valeur universelle exceptionnelle, l’authenticité et l’intégrité du patrimoine régional dans le cadre de catégories et de thèmes. Les discussions ont porté sur des sites potentiels de la région pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, sur le soutien à la Stratégie globale afin de faciliter, harmoniser et améliorer la préparation des propositions d’inscription du patrimoine des Caraïbes, et sur la mise en place d’une base solide pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial. Les participants ont échangé informations, expériences et compétences en vue de renforcer les institutions nationales dans les Caraïbes, en fournissant les moyens d’améliorer la compréhension et la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Des propositions pour la mise en place d’un plan d’action Caraïbes en matière de patrimoine mondial ont également été émises lors de ces délibérations. Le résultat en a été une série de recommandations, par lesquelles les Etats parties ont défini les thèmes principaux de la valeur universelle exceptionnelle pour la région Caraïbes.
11. Le bureau de La Havane a organisé, en étroite coopération avec la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de l’UNESCO et le Centre du patrimoine mondial, une réunion sur “Les lieux de mémoire liés au commerce des esclaves et à l’esclavage dans les Caraïbes latines” à La Havane (17-19 mai 2006) ; cette réunion a rassemblé des représentants des pays liés au Bureau UNESCO de La Havane (Haïti, Aruba, République dominicaine et Cuba) ainsi que des observateurs de la Jamaïque et de Curaçao. Les participants ont adopté comme méthodologie, l’inventaire, qui tient compte des travaux précédemment effectués dans la région par le bureau UNESCO de Kingston, et l’ont enrichi en introduisant les éléments culturels immatériels associés aux biens physiques et la notion de paysages culturels, qui n’avaient pas été pris en considération dans l’inventaire précédent et les propositions d’inscription à la Liste du patrimoine mondial. Ces Etats parties des Caraïbes proposeront d’ici la fin de l’année des “Lieux de mémoire” sélectionnés, au cours d’une première phase de mise en œuvre de la méthodologie (2006-2008). Durant la seconde phase (à partir de 2008), le projet pourra être élargi, en fonction des ressources disponibles, au reste des Caraïbes, conformément à la Stratégie globale.

V. **Autres réunions importantes organisées par le Centre du patrimoine mondial, ou auxquelles il a assisté, concernant le plan d'action pour le patrimoine mondial dans la région**

12. La seconde réunion du Comité scientifique sur le *Qhapaq Ñan* (Grande route des Andes) a été organisée par le Centre du patrimoine mondial (Paris, 3-5 avril 2006) pour effectuer une analyse comparative en profondeur du *Qhapaq Ñan* avec d'autres itinéraires culturels comparables et systèmes de communication des anciens Empires, qu'ils soient ou non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives des Etats parties. Les routes romaines, les routes Maya, les routes commerciales de Mésopotamie, la route de la soie et les routes commerciales d'Asie ont été analysées pour offrir des critères de comparaison et permettre d'établir la valeur universelle exceptionnelle du *Qhapaq Ñan*. Cette réunion se situait dans le processus de coordination de la candidature préparée depuis 2003 par six pays andins : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur et Pérou, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, Unité Amérique Latine et Caraïbes, et le financement du Fonds-en-dépôt espagnol auprès de l'UNESCO. Les points focaux des pays andins et 15 experts internationaux ont participé à la réunion. Deux groupes différents ont travaillé : le premier, composé d'experts chargés de la Route des Andes, a discuté des singularités et des spécificités de cette Route, tandis que le second discutait des catégories d'analyse requises pour établir une comparaison critique. Les discussions ont souligné l'importance et l'originalité du *Qhapaq Ñan*, illustrées par l'organisation religieuse, territoriale, administrative, politique, sociale et culturelle de l'Empire Inca. La Route reliait des territoires très étendus, couvrant des conditions géographiques parmi les plus extrêmes de la planète. La symbiose entre l'extraordinaire état de conservation du patrimoine archéologique et le patrimoine culturel vivant transmis par la Route constitue la valeur universelle exceptionnelle du *Qhapaq Ñan*.
13. Le Centre du patrimoine mondial a organisé, avec le financement du Conseil régional de La Guadeloupe et du Fonds-en-dépôt espagnol auprès de l'UNESCO, une "Première rencontre d'experts sur l'art rupestre dans les Caraïbes et la Liste UNESCO du patrimoine mondial, en vue d'une possible proposition d'inscription en série transfrontalière de l'art rupestre amérindien" (Basse Terre, Guadeloupe, 3-6 mai 2006). La Guadeloupe, qui possède la plus forte concentration de pétroglyphes de toutes les Caraïbes, accueillait cette réunion thématique qui a suivi le "Séminaire international pour identifier les sites archéologiques des Caraïbes" (Martinique, septembre 2004). Archéologues et experts gouvernementaux ont envisagé les moyens d'accroître la diversité de ce patrimoine sur la Liste du patrimoine mondial. La réunion rassemblait des représentants d'ICOMOS International, d'IACA, des experts régionaux et des représentants institutionnels de 18 pays des Caraïbes, qui ont étudié les plus remarquables sites rupestres de la zone, en soulignant leur patrimoine archéologique précolombien commun. Les participants ont divisé les sites en cinq grandes catégories : (1) Sites rupestres, (2) Sites archéologiques amérindiens des Caraïbes, (3) Sites de la période de contact, (4) Paysages culturels et (5) Sites du patrimoine Caraïbes africain. La nécessité de cette réunion avait surgi du Congrès IACA de Trinidad et Tobago (août 2005). Les experts étaient répartis en trois zones géographiques : petites Antilles, grandes

Antilles et zone continentale. Une liste des plus importants sites rupestres de chaque zone a été établie, en fonction de leur concentration, de leur authenticité, de leur intégrité, de leur état de conservation et de leur protection nationale. Ce processus a mis en évidence l'existence de 16 sites, candidats potentiels pour une proposition d'inscription en série et transfrontalière sur la Liste du patrimoine mondial.

Voir : http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_14_fr.pdf

14. Le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion internationale d'experts sur "La planification touristique dans les principaux sites archéologiques du patrimoine mondial", dans le cadre de l'accord signé entre le Centre du patrimoine mondial et l'Espagne (Alhambra, Grenade, Espagne, 20-23 février 2006), avec le Ministère espagnol de la Culture et l'Institut andalou du patrimoine historique du gouvernement régional du Conseil culturel d'Andalousie. Au cours de cette réunion, des experts ont démontré, à partir d'études de cas portant sur Machu Picchu, Angkor, Petra et Tikal, entre autres, que le tourisme peut dégrader les ressources d'un site par des pratiques de visite non durables, mais peut aussi devenir un allié de la conservation. Ils ont établi que le tourisme peut potentiellement augmenter les ressources culturelles, sociales et économiques, aider à répandre le message de la *Convention du patrimoine mondial* et attirer des partenaires pour la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les pratiques touristiques durables sont un souci majeur dans la conception de plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial. En fait, bien peu de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial disposent de plans de gestion touristique intégrés dans leurs plans de gestion du site. La *Déclaration de Grenade*, adoptée par la réunion le 23 février 2006, a déterminé que des orientations pour un futur plan d'action sur la planification de l'utilisation publique des sites archéologiques du patrimoine mondial doivent être proposées au Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux Etats parties à la *Convention*. La planification de l'utilisation publique d'un site vise à préserver les valeurs pour lesquelles un site a été inscrit au patrimoine mondial. La réunion a conclu que des limites acceptables de changement doivent être fixées, afin que les politiques de développement qui s'appuient sur l'utilisation touristique des ressources du patrimoine prennent en compte la vulnérabilité des sites et les conditions de préservation. Les Etats parties ont été invités à coopérer plus étroitement avec les gestionnaires de sites et à demander une plus grande assistance technique spécialisée pour la mise en œuvre du processus de planification d'utilisation publique des sites. Il est indispensable d'établir des mécanismes qui garantissent le transfert des ressources issues des investissements touristiques, publics et privés, aux institutions de conservation du patrimoine. La coopération et l'inclusion des communautés locales dans le processus de planification de gestion est essentielle pour que le tourisme prenne en compte les réalités institutionnelles, socio-économiques et culturelles sur les sites et aux alentours.
15. Le Centre du patrimoine mondial a participé au colloque organisé par le World Monument Fund et l'université Cornell (Panama, 20-21 janvier 2006) sur les options de conservation pour le canal de Panama et sa zone d'influence. Les participants, venus de diverses agences gouvernementales et de plusieurs ONG panaméennes du domaine de la culture et de la conservation du patrimoine

naturel, ont effectué une évaluation des ressources du patrimoine dans la région, passé en revue les cadres existants de gestion et de conservation, et exploré les moyens d'assurer la conservation de ce patrimoine pour les générations futures. La réunion a contribué à créer une meilleure coordination entre les associations locales et les partenaires et associés, afin de faire progresser cette initiative.

VI. Projet de décision

Projet de décision : 30 COM 11E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/11E,*
2. *Rappelant les décisions **28 COM 16** et **28 COM INF.16** adoptées à sa 28e session (Suzhou, 2004), la décision **WHC-04/7 EXT.COM/5E** adoptée à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004) et la décision **29 COM 5** adoptée à sa 29e session (Durban, 2005),*
3. *Prend note de l'information fournie par le Centre du patrimoine mondial sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions susmentionnées pour le suivi du rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;*
4. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les Etats parties de la région, de poursuivre le développement des plans d'action pour les Caraïbes et l'Amérique latine en développant des plans de travail opérationnels, et d'identifier des partenaires pour leur mise en œuvre ;*
5. *Invite le Directeur Général de l'UNESCO à revoir les opérations et le personnel des bureaux régionaux de l'UNESCO pour garantir que les services soient fournis de manière coordonnée avec le Centre du patrimoine mondial, pour assister les Etats parties d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et des plans d'action respectifs ;*
6. *Fait appel aux Etats parties, au Centre du patrimoine mondial et à tous les autres partenaires impliqués dans la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel de la région, pour définir une stratégie pour recueillir des fonds afin de fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre les plans d'action du patrimoine mondial ;*
7. *Encourage vivement les Etats parties et les autres partenaires du patrimoine mondial dans la région à coopérer activement et à prendre les mesures nécessaires pour assurer, de manière concertée et concrète, le suivi de la mise en œuvre de plans d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes;*

8. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de faire rapport lors de sa 32e session (2008) sur la mise en œuvre des plans d'action pour les Caraïbes et l'Amérique latine.*